



## Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec

2520, avenue Lionel-Groulx, local 202  
Montréal (Québec) H3J 1J8  
514 521-1485 • 1 800 566-9662  
fhlmq.com • info@fhlmq.com

### 26<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA FLHLMQ L'HEURE DES CHOIX !

Le prochain congrès de la FLHLMQ aura lieu vendredi, le 12 juin 2026, de 9h30 à 15h30. Il se déroulera en mode virtuel, sur zoom, pour permettre au plus grand nombre possible de locataires d'y participer, notamment dans le cadre d'une écoute collective organisée dans la salle communautaire. Placé sous le thème de « L'avenir des HLM, c'est l'heure des choix », notre congrès portera sur plusieurs questions urgentes touchant l'avenir de nos HLM à l'approche des élections du 5 octobre au Québec.

Petite nouveauté, nous réserverons une heure aux partis politiques pour savoir quels engagements ils sont prêts à prendre concernant le financement du déficit des HLM, la poursuite de la rénovation de nos immeubles et la

construction de nouveaux HLM pour les 30 000 ménages en attente sur les listes.

Les membres du conseil d'administration de la fédération vous feront rapport de l'état d'avancement des priorités votées par le dernier congrès : l'internet dans les salles, les espaces de rangement pour les quadriporteurs, la possibilité de changer de logement, la colocation, etc. Mais, nous voulons aussi vous entendre sur les moyens à prendre pour améliorer la qualité des services aux locataires, particulièrement en matière d'entretien et de sécurité.

Les documents préparatoires au congrès, le formulaire d'inscription, l'ordre du jour, le rapport d'activités, les états financiers et les propositions pour la nouvelle année, seront envoyés à toutes les associations et les CCR membres de la FLHLMQ en mai.

Mettez le 12 juin à votre agenda car on compte sur votre présence et celle de votre groupe !



## BIENTÔT DES THERMOPOMPES dans nos HLM

D'ici 2029, quelques 3 100 thermopompes seront installées dans des HLM dans le cadre d'un projet pilote de 17,2 millions \$ financé par les revenus du marché du carbone au Québec.

Selon la ministre de l'Habitation, Caroline Proulx, cette initiative permettra de diminuer la facture énergétique des HLM et d'améliorer grandement le confort et la qualité de vie de milliers de ménages face aux épisodes de chaleur qui sont de plus en plus nombreux.

Le gouvernement analysera les économies d'énergie réalisées et les coûts associés au projet pilote qui se



déroulera dans 4% du parc HLM afin de déterminer s'il pourrait ensuite être déployé à plus grande échelle dans l'ensemble du parc HLM.

Comme la FLHLMQ réclamait depuis déjà depuis quelques années des aménagements afin de contrer le réchauffement climatique dans les HLM, nous applaudissons cette annonce et nous souhaitons être associés à sa mise en oeuvre pour en assurer le succès auprès des locataires.

## LES CRITIQUES du Vérificateur général du Québec

Dans son récent rapport sur l'accessibilité à des logements subventionnés par la SHQ, le Vérificateur général du Québec est venu confirmer plusieurs situations problématiques que nous dénonçons depuis plusieurs années :

- 580 000 ménages sont potentiellement admissibles à un logement social à travers le Québec mais seulement 26 % des nouveaux logements abordables construits ont été réservés à des ménages à faible revenu.
- Près de 2 200 ménages ayant des revenus dépassant de 10 000 \$ à 60 000 \$ les seuils d'admissibilité prévus dans les HLM ont bénéficié des fonds publics dans les logements abordables.
- 8% des logements sociaux sont en sous occupation, soit 9 214 logements.
- L'absence d'un guichet unique rend inefficace et inéquitable l'attribution des logements sociaux et abordables.

## LA MINISTRE VEUT-ELLE VRAIMENT faciliter l'accès au logement ?

En février, la ministre Caroline Proulx a déposé le projet de loi 20 visant à faciliter l'accès au logement. Ce projet se veut une réponse aux critiques sévères du Vérificateur général du Québec (VGQ).

Le PL 20 a le mérite de vouloir mettre en place, comme le demandait le VGQ, le guichet unique que nous revendiquons à la FLHLMQ depuis le début des années 2000. C'était une recommandation phare du rapport Morin qui, en 2017, avait amené la ministre libérale Lise Thériault à vouloir simplifier la vie des ménages qui ont besoin d'un logement social. Nous espérons donc que la ministre Proulx aura le temps, cette fois-ci, de faire adopter cette mesure avant le déclenchement des prochaines élections.

Cependant, une fois cela dit, le PL 20 ne règle en rien les deux principales critiques du VGQ à l'effet que seulement 26% des nouveaux logements subventionnés ont été dédiés

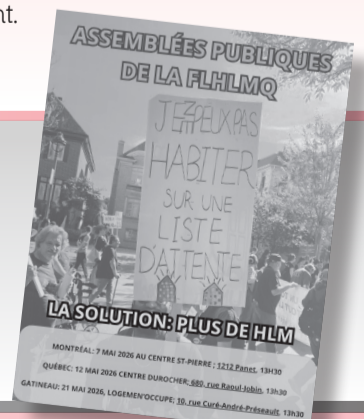


En 2017, plus de 200 locataires de HLM ont participé aux consultations tenues dans 36 villes.

aux ménages à faible revenu admissibles aux HLM et que 8% des logements sociaux sont en sous occupation. Le projet de loi se limite à annoncer une réglementation à venir sur le logement abordable mais sans aucune précision. Si la ministre veut vraiment faciliter l'accès au loge-

ment, elle devrait inclure dans son projet de loi le fait que les 24 000 logements abordables administrés par les offices devraient pouvoir bénéficier de suppléments au loyer (PSL) et être alloués en vertu du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Ainsi, à chaque fois qu'un logement abordable se libérerait ou serait construit dans un des 100 offices d'habitation, celui-ci irait en priorité à un des 30 000 ménages inscrits sur les listes d'attente des OH. Ce ne sont plus seulement 26% des logements subventionnés qui seraient attribués aux ménages les plus pauvres mais 100 %. Cela faciliterait aussi le transfert des locataires en sous occupation dans les HLM en élargissant le parc à la disposition des OH.

Pour vraiment bien faire, la ministre Proulx aurait également pu convaincre ses collègues de la CAQ de relancer la construction des HLM mais, après huit années au pouvoir, avouons que c'est devenu une cause perdue pour ce gouvernement.



## PARTICIPEZ à nos assemblées publiques !

Le 7 mai à Montréal, le 14 mai à Québec et le 21 mai à Gatineau, la fédération vous invite à des assemblées publiques pour promouvoir le modèle des HLM comme un des éléments importants de la solution à la crise du logement.

Les assemblées se dérouleront en mode panel suivi d'une discussion. Des invité.e.s spéciaux, des locataires et des personnes en attente d'un HLM viendront témoigner de l'utilité économique et sociale de nos logements sociaux à l'approche des prochaines élections.

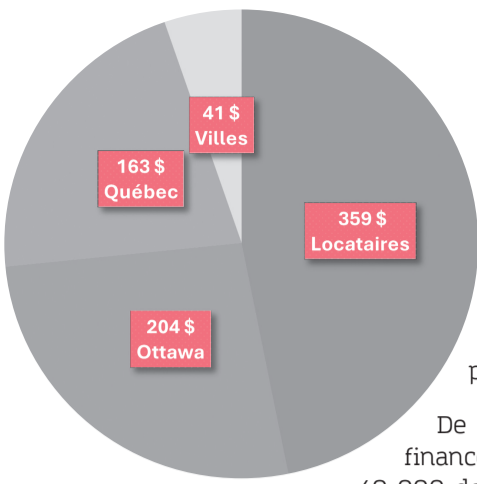
## Abonnez-vous à notre infolettre !

Tous les jeudis, lisez l'infolettre de la FLHLMQ remplie de nouvelles toutes fraîches. Pour vous abonner gratuitement, il suffit d'inscrire votre adresse courriel dans le coin droit de notre page web au [fhlmq.com](http://fhlmq.com).



# LE DÉFICIT D'EXPLOITATION DES HLM

## Une question cruciale pour notre avenir



En octobre dernier, la SHQ a lancé un grand chantier pour réviser le mode de financement des HLM par le déficit d'exploitation. Cette réflexion est loin d'être gratuite ou inutile et peut être lourde de conséquences pour l'avenir du parc public au Québec.

De 2015 à 2024, le fédéral a déjà cessé de financer le déficit d'exploitation de près de 40 000 des 62 500 logements HLM au Québec. Il en reste 22 500 qui verront leur financement d'Ottawa se terminer progressivement d'ici 2032. La part fédérale équivaut à 204 \$ par mois et par logement selon les chiffres de 2024. Pour chacun de ces logements, le gouvernement du Québec doit maintenant assumer 90 % de la facture et non plus seulement 40 % comme par le passé.

En même temps que le fédéral se retire, nous assistons à une augmentation importante du montant total du déficit d'exploitation qui est passé de 313 millions \$ en 2018 à 414 millions \$ en 2024. Ces deux facteurs combinés ont gonflé la contribution du Québec qui est passée de 62 millions \$ en 2018, à 284 millions \$ en 2024. Elle devrait être de 380 millions \$ en 2032 si les coûts d'exploitation demeuraient les mêmes. Mais nous savons déjà que ce ne sera pas le cas puisqu'ils ont bondi de 17,2 % en seulement trois ans.

Il existe donc une énorme pression, peu importe le parti au pouvoir après le 5 octobre 2026, pour que la SHQ trouve le moyen d'assumer et de mieux contrôler le montant total de la facture.

Les membres du CA de la FLHLMQ sont à étudier quelle solution alternative nous pourrions proposer au gouvernement du Québec pour garantir la survie et le développement du programme HLM à long terme.

## LA CRISE DU LOGEMENT coûte 2 milliards \$ en soin de santé

En septembre dernier, une première étude de l'Observatoire québécois des inégalités est venue démontrer que la hausse excessive du coût des loyers avait appauvri de 4,2 milliards \$, par année, le revenu disponible des ménages locataires.

Dans un deuxième volet rendu public en décembre, l'Observatoire vient quantifier les effets de la crise du logement sur la santé physique et mentale des ménages locataires au Québec. L'économiste Ferdaous Roussafi évalue à 2 milliards \$



l'ensemble des coûts de santé occasionnés par les mauvaises conditions de logement et le coût des loyers.

Cette étude a le grand mérite de démontrer que le gouvernement du Québec aurait tout intérêt à investir massivement dans la construction rapide de logements sociaux comme nous le demandons. Ce grand chantier se financerait en bonne partie de lui-même grâce aux économies réalisées à long terme dans les dépenses de santé et de services sociaux.



## LES HLM sauvent des vies

Pendant que les gouvernements tergiversent sur les moyens de lutter contre la violence faite aux femmes, la FLHLMQ est fière de constater que les HLM constituent un refuge efficace pour plusieurs d'entre elles.

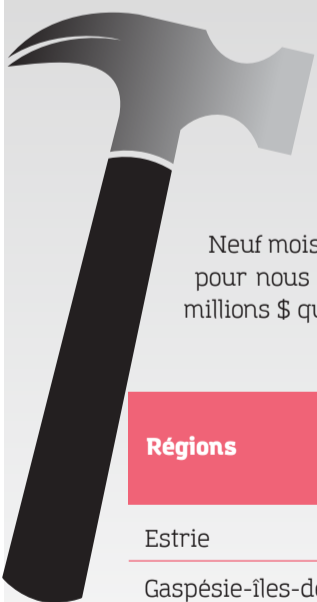
En effet, dans un échantillon de 14 offices d'habitation que nous avons sondés, nous apprenons que **676 femmes ont pu, durant l'année 2024, se reloger dans un appartement sécuritaire** pour elles et leurs enfants.

Les HLM sont les seuls immeubles où, en vertu du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique

(article 23 et article 23.1) édicté par la SHQ, les demandes de victimes de violence familiale, y compris conjugale, sont prioritaires et peuvent être déposées dans n'importe quel office d'habitation à travers le Québec. Ce sont 10%, 20% ou même 40% des logements HLM libérés chaque année qui servent de bouées de sauvetage pour celles qui fuient la violence.

Maintenant, la question qui tue : à cause de la pénurie de HLM, combien de femmes qui vivent de la violence sont obligées de rester dans leur logement avec leur conjoint violent ?

## LA RÉNOVATION DE NOS HLM avance moins vite que nous l'espérons



En juin dernier, au 25<sup>e</sup> congrès de la FLHLMQ, le ministre Duranceau nous a promis de rendre publiques les informations concernant l'état des HLM à travers le Québec. Un tableau de bord des rénovations devait paraître dans les prochaines semaines ou prochains mois.

Neuf mois plus tard, toujours aucune trace d'un tableau de bord pour nous indiquer quels résultats ont donné les centaines de millions \$ qui ont été investis dans la remise en état de nos HLM.



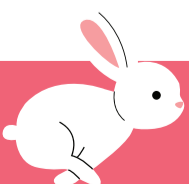
L'annonce de la reconstruction du HLM de Saint-Tite-des-Caps dans Charlevoix.

Régions	Pourcentage d'immeubles en bon état 2026	Pourcentage d'immeubles en bon état 2023
Estrie	59.1 %	58.1 %
Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	64.6 %	54.7 %
Lanaudière	46.8 %	47.3 %
Laurentides	63.0 %	55.1 %
Laval	17.8 %	14.3 %
Montréal	43.8 %	24.0 %

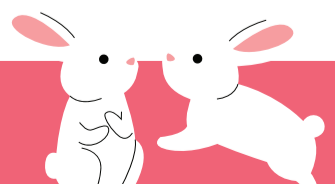
Source : Données fournies par la SHQ au 1<sup>er</sup> janvier 2026

En vertu de la loi d'accès à l'information, la FLHLMQ a donc demandé les données disponibles à la SHQ pour mesurer le chemin parcouru de 2023 à 2026. Les données précises et détaillées pour chaque immeuble HLM et pour chaque office sont disponibles sur notre site internet ([www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)).

Nous vous présentons un petit aperçu du portrait dans les régions qui comptaient le plus grand nombre d'immeubles en mauvais état en 2023. On comprend un peu mieux pourquoi la SHQ tarde à rendre public son tableau de bord car, sauf à Montréal, les résultats sont lents à se concrétiser malgré des investissements de près de 900 millions \$ au cours de cette période.



Bon printemps à tous!



# PAS D'AMÉLIORATION DES SERVICES dans les OH, malgré une meilleure performance



Selon le dernier rapport annuel de gestion de la SHQ, le niveau de performance globale des offices d'habitation, qui était évalué à 73 % en 2024, serait passé à 76 % en 2025. La SHQ souhaite une amélioration de 1%, par année, du taux de performance de ses mandataires.

Cette amélioration de 3% peut-elle être considérée comme une bonne nouvelle pour les locataires de HLM en quête de meilleurs services ? La réponse simple est non !

Pour évaluer la performance des OH, la SHQ a mis en place un bulletin avec cinq indicateurs pour lesquels des points sont accordés : Gestion financière (15 points), respect des normes, directives et règles (35 points), gouvernance : (15 points), gestion des ressources humaines (10 points) et service à la clientèle (25 points). Si vous faites le calcul, vous constaterez que 75% des points sont accordés à des fonctions purement administratives et que seulement 25% des points portent sur les services offerts aux locataires.

Pour avoir une meilleure idée de l'évolution réelle de la qualité des services, la FLHLMQ a obtenu les résultats du

sondage réalisé par la firme Cible recherche auprès de 5 395 locataires à l'hiver 2025. C'est ce sondage qui compte pour 25 points dans le calcul de la performance des OH pour le service à la clientèle.

Ce rapport nous indique que le niveau global de satisfaction des locataires qui était de 73% en 2024 est demeuré à 73% en 2025. Les sondeurs qualifient les résultats de la façon suivante : très bien de 80% à 90%, respectable de 70% à 80%, minimalement acceptable de 65% à 70%, préoccupant de 60% à 65% et inacceptable en dessous de 60%.

Dans l'ensemble des 25 OH sondés, le principal irritant inacceptable demeure au niveau de l'entretien et des réparations où les taux d'insatisfaction varient entre 40% et 50%. Il faut cependant préciser que le sondage ne pose aucune question sur des services essentiels aux yeux des locataires comme la possibilité de transférer ou non de logement ou l'efficacité du traitement des plaintes de voisinage.

Quand on compare le taux de satisfaction à travers le tableau des 25 offices, trois constats sautent aux yeux.

Parmi les 9 OH ayant une note de plus de 80%, on retrouve 5 petits offices suivis par 4 OH regroupés. Nous avons donc la preuve que de plus gros OH peuvent également donner des services de qualité.

Beaucoup d'offices regroupés se situent près du seuil minimalement acceptable du 70 %. Ces offices doivent réaliser qu'ils ont des efforts importants à faire de concert avec leurs CCR pour améliorer les services aux locataires, notamment Montréal qui traîne à 68,9%.

Avec un niveau pitoyable de 54%, l'OH du Nunavik est largement en-dessous des standards minimaux de service.

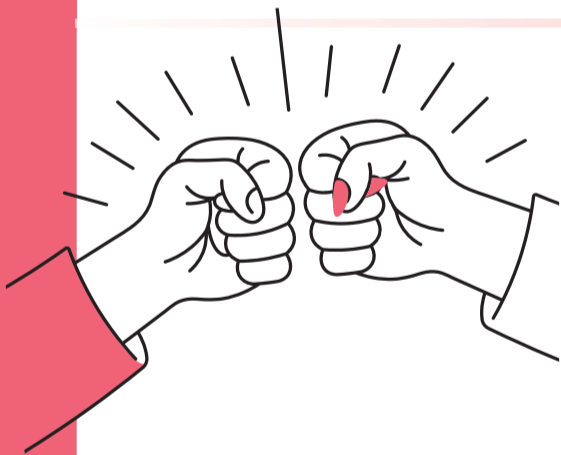
OMH	n=	Moyenne
OMH de Matawinie	14	9,43
OMH de Shawinigan	26	9,31
OMH de Beauharnois	20	8,75
OH Au Coeur-de-chez-nous	16	8,56
OH de Vallée de la Coaticook	17	8,53
OMH Maria-Chapdelaine	38	8,21
OMH de Trois-Rivières	202	8,16
OH de Rimouski-Neigette	82	8,15
OMH des Hautes-Laurentides	20	8,05
OH des Maskoulois et Acton	63	7,97
OH de Longueuil	236	7,69
OMH de Québec	939	7,67
OMH du Val-Saint-François	65	7,65
OMH de Saguenay	188	7,62
OMH de Lévis	175	7,51
OMH de Joliette	45	7,42
OH du Haut-Saint-Laurent	17	7,41
OMH de Sherbrooke	212	7,41
OMH de Laval	154	7,37
OMH Métis du Nord	236	7,35
OH de l'Outaouais	295	7,16
OMH de Saint-Jérôme	44	7,11
OMH de Lanaudière Sud	88	6,97
OMH de Montréal	2 139	6,89
OMH du Nunavik	64	5,39
<b>Total</b>	<b>5 395</b>	<b>7,31</b>

## NOS CARTES POSTALES ont-elles éclairé la ministre Proulx ?

Malheureusement, la ministre Proulx s'est montrée inflexible à notre demande d'indexer de 500 \$ à 675 \$ le dédommagement alloué dans le cas d'un transfert obligatoire en HLM. Même si plus de 80 associations et CCR se sont données la peine de lui écrire ou de lui téléphoner, elle s'est retranchée derrière l'argument qu'elle ne ferait aucune nouvelle dépense dans le contexte budgétaire actuel lors d'une rencontre avec la FLHLMQ, le 26 février dernier.

Notre président, Yves Dubé, l'a donc prise au mot en insistant sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle dépense pour la SHQ puisque le tiers des sommes budgétées par les offices pour défrayer cette allocation n'avait pas été dépensé en 2023 et en 2024 selon les propres données de la SHQ. Surprise, la ministre nous a promis de faire des vérifications à ce sujet.

**S'il vous plaît, indexez le montant versé aux locataires lors d'un transfert obligatoire en HLM !**



## LA COLOCATION est officiellement permise

En vigueur depuis le 19 février 2026, la colocation est désormais possible dans tous les HLM du Québec. La SHQ vient de publier les modalités administratives qui permettront aux locataires de partager leur logement à prix modique avec un ou une colocataire ou de faire une demande de HLM avec un ou une colocataire.

Essentiellement, la SHQ vient indiquer qu'un.e colocataire peut être considéré.e comme un.e occupant au même titre que n'importe quel autre membre d'un ménage. Les règles d'attribution et de calcul du loyer demeurent les mêmes. Cet ajout permettra à ceux et celles qui le souhaitent d'accueillir un ou une colocataire mais il

est faux de prétendre que cette mesure permettra de répondre à des enjeux de vacances et de sous-occupation dans le parc HLM.

Comme nous l'avons déploré à plusieurs reprises, la ministre a repris une bonne idée de notre fédération mais, elle l'a vidée de son contenu. Nous demandons que les locataires soient encouragés à partager leur logement devenu trop grand en bénéficiant d'une diminution de loyer. Cette demande n'ayant pas été retenue par le gouvernement, la colocation risque de demeurer marginale.

Nous espérons que la ministre s'en rendra compte et qu'elle bonifiera son action.

## LIMITER À 2 % LES HAUSSES DE LOYER dans le logement abordable

Encore cette année, la FLHLMQ lance un mot d'ordre aux locataires qui siègent au conseil d'administration de leur office. Pensez aux augmentations de loyer qui seront demandées aux locataires qui habitent dans le logement abordable géré par votre OH.

La Société d'habitation du Québec vient de publier le tableau des taux d'indexation des baux dans les HLM. Selon notre fédération, ces mêmes taux d'indexation devraient être applicables pour le loyer du logement abordable.

Type de revenus	Taux d'indexation
Pension de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti maximal	2,01 %
Prestation d'assistance sociale	2,05 %

Même si le Tribunal administratif du logement (TAL) a publié un indice de hausse de loyer de 3.1% pour les logements privés, incluant le logement abordable géré par les OH, et que l'indice est de 6.7% pour les « services à la personne » comme les repas ou les loisirs, rien n'oblige votre office à demander plus que le niveau d'indexation des revenus des locataires.

Dans vos CCR et au CA de votre office, vous avez le droit de demander de plafonner les augmentations de loyer dans le logement abordable à 2%, autant pour les aîné.e.s que pour les familles.

Probablement que votre office devra gérer de façon plus économe et demander plus de collaboration de la part des locataires mais pensons aux conséquences pour ceux et celles qui ne peuvent plus supporter, année après année, l'augmentation de leur taux d'effort et qui devront couper dans leurs autres besoins essentiels pour arriver à payer un loyer de moins en moins abordable.



# ENTREVUE avec Amélie Boulianne de Dolbeau-Mistassini



◀ Amélie Boulianne de Dolbeau-Mistassini.

Nous partageons le témoignage d'Amélie Boulianne, présidente du CCR de Maria Chapdelaine au Lac St-Jean. Dès son arrivée en HLM, elle s'est impliquée et a pu développer avec les autres locataires et le soutien de l'office des beaux projets pour la communauté. Elle quitte maintenant le HLM parce qu'elle s'est trouvé une belle job !

## Tu es impliquée depuis quand avec ton association et ton CCR ?

L'année où j'ai emménagé en 2021, l'AGA avait eu lieu début décembre. J'y ai assisté et j'ai été élue sur le comité dès mon arrivée. La première année j'ai été nommée secrétaire-trésorière mais j'ai accédé au poste de présidente assez rapidement. Je suis aussi sur le CA de l'office d'habitation.

## Veux-tu nous partager un bon souvenir de ton implication ?

Quand j'ai été élue présidente, j'ai apporté plusieurs changements au sein de l'Association. J'ai créé le Noël des enfants pour les résidents, ensuite j'ai instauré le party de Noël pour les aînés. Plusieurs activités ont été ajoutées au fil des ans, soirée cinéma, distribution de bonbons pour l'Halloween. De plus, environ 1 fois par mois, nous faisons en collaboration avec Moisson Saguenay, une distribution de pâtisseries gratuites pour nos locataires.

## Est-ce que tu penses que ton rôle de présidente t'a apporté des expériences pertinentes et utiles ?

Devenir présidente a fait ressortir le côté leadership en moi. L'organisation d'événements aussi. Grâce à mon rôle j'ai décroché mon emploi.

## As-tu quelque chose à ajouter ?

Je tiens à remercier l'Office municipal d'habitation Maria Chapdelaine et Éric Simard avec qui il est tellement facile de travailler. Grâce à leur confiance, je suis maintenant rendue où je suis. Je tiens aussi à remercier les membres de mon comité. Sans elles, jamais les projets n'auraient pris forme.



## DE PASSAGE en Abitibi-Témiscamingue

Dans le cadre de sa grande tournée des CCR, la FLHLMQ était de passage du 14 au 17 octobre dans la belle région de l'Abitibi-Témiscamingue. Plus de 80 locataires ont participé aux réunions qui ont eu lieu à Amos, La Sarre, Val-d'Or et Rouyn-Noranda. En voici un bref résumé :

➤ **14 octobre** | À Amos, pour rencontrer le CCR du Berceau de l'Abitibi. Une quinzaine de locataires d'Amos, Rivière Héva, St-Marc, Landrienne, Barraute et St-Félix étaient présents pour se former sur le rôle du CCR mais aussi décider de leurs priorités de travail. Remontés à bloc, les membres du CCR sont prêts à rencontrer le nouveau CA de leur office qui sera nommé après les élections municipales avec comme objectif de faire reconnaître leur expertise terrain et d'améliorer l'entretien dans leurs immeubles.

➤ **15 octobre** | Très belle rencontre à La Sarre avec les locataires de Lac-Abitibi (La Sarre, Palmarolle, Dupuy, La Reine et Normétal). Le CCR est relancé et s'est donné trois priorités de travail : l'entretien des espaces communs intérieurs et extérieurs, la compréhension et l'amélioration des politiques de transferts et sur les animaux.

➤ **16 octobre** | Plus de 20 locataires de Val-d'Or ont élu leurs 2 représentantes au CA de l'office et ont choisi les délégué.e.s d'immeuble pour l'association / CCR. Les locataires en ont profité pour nommer deux priorités de travail : le problème des laveuses en panne depuis des mois dans certains cas et le sentiment de sécurité.

➤ **17 octobre** | Dernière journée en Abitibi avec une belle rencontre de l'Association des locataires de Rouyn-Noranda qui joue aussi le rôle de CCR. L'ADL se fait beaucoup féliciter pour l'organisation de ses loisirs, elle veut maintenant jouer un plus grand rôle comme CCR !

Radio-Canada a fait état de notre tournée en Abitibi-Témiscamingue en réalisant une entrevue avec notre coordonnatrice, Patricia Vianny.



Les membres du CCR de La Sarre.

## NOTRE COLLÈGUE Robert Pilon prend sa retraite

Notre collègue prend officiellement sa retraite le 14 avril 2026. Il était à la création de la FLHLMQ en 1993 et auparavant au FRAPRU depuis 1984.

Robert nous a livré le témoignage suivant :

« Quand je pense à mon implication des quarante-deux dernières années, je revois le visage de centaines de personnes qui m'ont inspiré et que j'ai eu la chance de côtoyer. Des gens qui se sont investis sans compter, modestement et simplement, pour rendre la vie des autres meilleure. C'est leur exemple que j'ai essayé de suivre.

Je suis heureux d'avoir pu contribuer à de belles victoires. On a fait reculer le gouvernement Bouchard, en 1996, sur son projet d'augmenter de 25% à 30% le coût des loyers dans nos HLM et on a obtenu 2,4 milliards \$, en 2020, pour la rénovation massive de nos HLM. Je suis surtout très fier de voir combien de locataires ont su profiter de la reconnaissance de leur droit d'association, au début des années 2000, pour s'investir dans la vie de leur immeuble et dans la gestion de leur office.



Robert Pilon, coordonnateur de la FLHLMQ de 1993 à 2024.

Mon seul regret demeurera de ne pas avoir assisté au retour de la construction des HLM. J'étais assis sur la glace de la rivière des Outaouais, à l'hiver 1993, dans un camp de fortune juste derrière le Parlement quand Brian Mulroney a annoncé l'abolition du programme.

Je remercie ceux et celles qui poursuivent la lutte pour le droit au logement car c'est un combat essentiel pour le respect de la dignité humaine. Plusieurs personnes que j'estime beaucoup pour leur dévouement m'ont servi des leçons de vie que je n'oublierai jamais. »

Le conseil d'administration, ses collègues et l'ensemble des membres de la fédération lui souhaitent une bonne retraite.

## LES ACTES DU FORUM sur L'ENTRAIDE de voisinage en HLM

Les actes du Forum national sur l'entraide dans les HLM, tenu le 10 juin 2025 à l'Université Laval de Québec, sont maintenant disponibles.

Ce document de 18 pages a été élaboré à partir des conférences, des notes d'ateliers et des témoignages recueillis lors du Forum. Il a été réalisé grâce au soutien financier de la Société

d'habitation du Québec, dans le cadre de son Programme d'aide aux organismes communautaires.

Il est accessible sur le site de la FLHLMQ sous l'onglet publication ou en format papier pour ceux et celles qui en feront la demande.

**Les ZOOM DU MERCREDI**

<https://us02web.zoom.us/j/89730657491>

ID de réunion : 897 3065 7491

1-855-703-8985 (gratuit)

**Quoi de neuf dans nos HLM!**

Rejoignez-vous à ...

des dizaines de locataires ...

de partout au Québec!

## L'OH DE LÉVIS publicise l'assurance à prix modique pour les locataires

L'Office d'habitation de Lévis a récemment pris l'initiative d'intégrer un encadré publicitaire dans son bulletin destiné aux locataires afin de les encourager à se prévaloir de l'assurance locataire négociée par la FLHLMQ.

Nous invitons tous les autres offices d'habitation à faire de même dans leur bulletin, sur leur site web ou sur Facebook pour faire connaître l'existence de cette protection à coût modique en cas de vol ou de sinistre.



### ASSURANCE HABITATION À PRIX MODIQUE



AVOIR UNE ASSURANCE HABITATION, EST-CE VRAIMENT NÉCESSAIRE? L'OMH de Lévis détient bien une assurance en cas d'incendie, de dégât d'eau ou de vol... mais attention : cette protection couvre uniquement le bâtiment, pas vos biens personnels.

Autrement dit, si un sinistre détruit votre logement, tout ce que vous possédez — meubles, vêtements, appareils électroniques — ne sera pas indemnisé. Pire encore, si l'incident est causé par une erreur de votre part (bougie oubliée, huile laissée sur le feu, cigarette mal éteinte, etc.), les conséquences peuvent être lourdes. Vous pourriez être tenu responsable des dommages, non seulement envers votre propriétaire, mais aussi envers vos voisins si leurs logements sont touchés. Cela peut représenter des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars.

UNE SOLUTION SIMPLE ET ABORDABLE : LE PROGRAMME NATIONAL D'ASSURANCE DES LOCATAIRES On pense parfois qu'une assurance habitation coûte cher. Pourtant, la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ), en partenariat avec la firme BFL Canada, propose une couverture simple et abordable pour seulement 9 \$ par mois à tous les locataires des immeubles gérés par les offices d'habitation.

Quand on sait que l'assurance habitation coûte habituellement entre 20 et 30 \$ par mois, c'est une véritable aubaine. Un incendie, un vol ou un dégât d'eau peuvent survenir à tout moment. Sans assurance, c'est vous qui assumez les frais. Pour quelques dollars par mois, vous protégez vos biens et votre tranquillité d'esprit.

Pour faire une soumission en ligne → Balayez le code QR ci-dessous avec votre téléphone ou visitez le site : [locatairesquebec.bflcanada.ca](http://locatairesquebec.bflcanada.ca) > Code d'accès : 1234